

PROCES VERBAL

Réunion de Bureau

Lundi 6 février 2023 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	Exc
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	P
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	P
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

Pour avis technique

Rémi Gauthier	P
---------------	---

Objet de la réunion

- Ordre du jour du conseil communautaire
- Ordre du jour de la CLECT
- Location maison de santé
- Examen de demandes de subventions
- Questions diverses

Le compte rendu du dernier bureau est validé à l'unanimité.
Alain Bigueur est nommé secrétaire de séance.

1. Ordre du jour du conseil communautaire

Le bureau examine l'ordre du jour du conseil communautaire du 13 février prochain.

2. Ordre du jour de la CLECT

Le bureau examine l'ordre du jour de la CLECT du 8 février.

Sur les Attributions de compensation :

Les membres du bureau remarquent la hausse liée à la hausse de la contribution au SDIS. La question d'une prise en charge partielle ou progressive par la communauté de communes est posée. Ce sujet n'est pas à l'ordre du jour compte tenu des charges qui pèsent sur la collectivité. Le président précise par ailleurs qu'un rapport de l'inspection des finances sur le financement des SDIS au niveau national préconise une prise en charge à 50% du financement par le bloc communal (le financement constaté est plutôt de l'ordre de 60% par les départements et 40% par le bloc communal aujourd'hui). Dans certains départements la part du bloc communal représente 80€ par habitant, ce qui est 2 fois plus que dans le Jura.

Sur les fonds de concours :

La cour des comptes a récemment publié une étude sur les comptes des collectivités qui recommande, sur les fonds de concours, qu'ils soient fléchés sur des projets d'intérêt communautaire. Nous devons intégrer cette dimension dans un futur pacte fiscal.

Il est par ailleurs rappelé que la règle fixée dans le pacte fiscal du Val d'Amour est le financement des investissements.

Le calcul des fonds de concours intègre un gel des bases de TH en 2020. A terme, cet indicateur devra être revu car il va progressivement créer des disparités entre les communes.

3. Location maison de santé

Mme Lucile Monnier, résidente à Mouchard, vient de terminer ses études d'orthopédie et souhaite démarrer son activité et installer son cabinet au sein de la maison de santé de Mouchard. Un bureau nomade, celui occupé le mardi par l'AIST est encore disponible les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

Mme Monnier souhaite occuper les locaux 4 journées par semaine. Le tarif, toutes charges comprises, nouvellement votée fin décembre 2022, s'élève à 480 €.

Mme Monnier n'a pas encore de patientèle. Elle sollicite une remise gracieuse de loyer d'1 mois, le temps d'obtenir quelques revenus. Elle envisage de débiter son activité mi-février.

Noémie Poncet l'a aiguillé sur les démarches et aides possibles.

Les membres du bureau à l'unanimité :

- Valide la location du bureau nomade à l'orthopédiste Mme Monnier pour un montant de 480€ mensuels ;
- Valide la remise gracieuse du premier mois de loyer, qui figurera au bail commercial.

4. Examen de demandes de subventions

Association rétro mobile de Bans :

L'association organise un rassemblement et une exposition de voitures anciennes. Le bureau ne donne pas de suite à cette demande. Il est proposé de renvoyer l'association vers le FDAL du conseil départemental.

Pétanque de Mont sous Vaudrey :

L'association organise le « Deuxième régional d'hiver » à Mont sous Vaudrey. 450 joueurs sont attendus. Le bureau ne finance pas

Le bureau ne donne pas suite à cette demande, et rappelle qu'il peut y avoir une prise en charge partielle des coûts de fonctionnement lorsque des compétiteurs se déplacent sur des compétitions nationales.

Association pour la sauvegarde du Patrimoine de Chissey, Chatelay, Germigney :

L'association demande une subvention pour l'édition d'un livret à destination des touristes sur l'église de Chissey sur Loue.

Le bureau valide une aide financière de 500€.

Association des croqueurs de pommes :

L'association demande une hausse de la subvention pour l'entretien des terrains que la collectivité lui cède.

Le bureau ne souhaite pas accroître la subvention et maintient le montant annuel de 900€.

5. Questions diverses

Retour sur les vœux

Il y avait 200 personnes présentes. Les élus ont globalement apprécié le déroulement de la manifestation. C'était également intéressant de permettre aux élus de rencontrer les agents.

Il aurait été intéressant que les agents présents donnent les explications sur les contenus. Les participants ont particulièrement apprécié les ateliers animés.

Retour sur l'afterwork

Il y avait également 200 personnes présentes. Les chefs d'entreprises présents ont passé leur soirée à échanger les cartes de visites et les retours sont globalement très positifs.

Le président est satisfait de ces 2 soirées qui ont réuni un nombre important des forces vives du territoire.

Il est souhaitable de parvenir à mobiliser le monde agricole sur ce type d'évènements dans la mesure où ils ont toute leur place dans le secteur économique local.

Planning de l'étude petite enfance

Le projet va se conduire en plusieurs temps :

- Une première étape de diagnostic à l'échelle de tout le territoire ;
- Une seconde étape sur l'offre ;

- Une troisième étape pour travailler sur un volet qualitatif ;
- Une dernière étape de rédaction du projet suivie d'une restitution en novembre 2023.

Il faut renvoyer les porteurs de projets potentiels vers Delphine.

Visite de la Sous-préfète

La Sous-préfète viendra en visite sur le Val d'Amour le 16 mars prochain.

La séance est levée à 20h00

Le Président

Etienne Rougeaux



Le secrétaire de séance

Alain Bigueur

